



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Marne

Division des personnels
Gestion collective

Affaire suivie par :
Catherine Broussard
Alexandra Molina
Tél : 03 26 68 61 02
03 26 68 61 55
Mél : dp51-2@ac-reims.fr

Mél cellule mouvement :
dp51-mvt1D@ac-reims.fr

7, rue de la Charrière
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne, le 23 mai 2025

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : Relance postes RASED à dominante pédagogique vacants.

A l'issue du mouvement, des postes RASED à dominante pédagogique restent vacants dans les circonscriptions du département et font l'objet d'une relance ouverte à tous les enseignants titulaires au 1^{er} septembre 2025. Les enseignants intéressés postuleront sur une circonscription.

Les enseignants devront obligatoirement faire état d'une expérience dans l'enseignement spécialisé et joindre une lettre de motivation à la fiche de vœux ci-jointe.

L'avis de l'IEN de circonscription actuel sera recueilli par mes services.

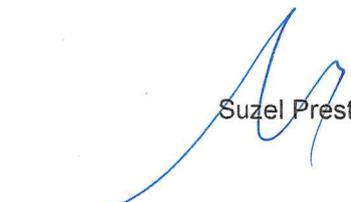
Les enseignants titulaires d'un poste ou qui ont obtenu un poste à titre définitif au mouvement perdront le bénéfice de leur poste et devront participer au mouvement 2026.

Deux types de nominations sont possibles :

- les enseignants titulaires d'un diplôme spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH) seront nommés à titre définitif ;
- les enseignants non titulaires d'un diplôme spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH) seront nommés à titre provisoire.

La fiche de vœux ci-jointe sera retournée uniquement par mail à la division des personnels – Service du mouvement à l'adresse dp51-mvt1D@ac-reims.fr pour le mercredi 04 juin 2025 délai de rigueur.

Je vous remercie de veiller au retour de la fiche de vœux accompagnée de votre lettre de motivation pour la date indiquée ; les fiches arrivées hors délais ou incomplètes ne seront pas traitées.


Suzel Prestaux